

ARRETE DU MAIRE
Du 28 novembre 2024
Prolongation arrêté d'interdiction
d'utilisation du terrain 1 à Valmy Grand

CONSIDERANT : qu'il y a lieu de prolonger l'interdiction d'utilisation du terrain d'honneur de la plaine Valmy Grand à compter du dimanche 1^{er} décembre jusqu'au dimanche 15 décembre 2024 inclus dans toutes les conditions de sécurité et de commodité pour les organisateurs de manifestations sportives, les participants et les usagers du domaine public.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le terrain d'honneur du complexe Valmy Grand a fait l'objet de travaux au mois de novembre. Une reprise trop rapide des matchs serait préjudiciable car le terrain reste fragile notamment en raison des récentes pluies.

Aussi, afin d'assurer la sécurité des manifestations sportives, l'utilisation du terrain d'honneur du complexe Valmy Grand est interdite, du dimanche 1^{er} décembre au dimanche 15 décembre 2024 inclus.

ARTICLE 2 : La Commune décline toute responsabilité en cas d'organisation d'une manifestation ou d'utilisation sur le terrain d'honneur du complexe Valmy Grand en infraction avec la présente interdiction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché au complexe Valmy Grand.

ARTICLE 4 : Les droits des tiers sont et demeurent préservés.

ARTICLE 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera affiché et publié selon les conditions réglementaires en vigueur, seront constatées par procès-verbaux et transmises aux tribunaux compétents.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité, à la Gendarmerie, aux Services Municipaux concernés, ainsi qu'à tous les utilisateurs du complexe Valmy Grand.

ARTICLE 7 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de TONNEINS, la Police Municipale, la Gendarmerie et le responsable du pôle Développement des Services à la Population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à TONNEINS, le 28 novembre 2024

Le Maire,

Dante RINAUDO